

# Droit fédéral: L'imposition d'après la dépense sera maintenue

Dans sa réponse à une motion du Conseiller national *Christian Grobet* (PS/GE), le Conseil fédéral montre qu'il reste attaché à l'imposition d'après la dépense en s'appuyant notamment sur le fait que de cette dernière est conforme à la Constitution. Le Conseil fédéral affirme, d'une part, que la suppression de l'imposition d'après la dépense ne serait pas une contribution significative à la lutte contre l'évasion fiscale dans le contexte national et international, et d'autre part, que ces modalités d'imposition ne constituent pas un instrument de concurrence envers les États étrangers; de surcroît, il mentionne que la Suisse s'engage déjà pour que l'imposition d'après la dépense ne fasse pas l'objet d'abus ou de mauvaises applications.

Communiqué de presse du DFF du 7.12.01